

Contribution des pratiques de la RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes

YAPI Séka Laurent Docteur en Sciences de Gestion

UFR des Sciences Economiques et Développement. Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte-d'Ivoire

Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises

Résumé : La relation entre pratiques RSE et la performance financière des entreprises (PFE) a fait l'objet de plusieurs études empiriques, notamment dans les pays occidentaux au cours de ces dernières années. Les résultats de ces études sont mitigés et divergents (Allouche et Laroche, 2005). Dans un contexte de pays en voie de développement comme la Côte-d'Ivoire, l'objectif de cette recherche est de s'interroger si les pratiques : internes (sociales et sociétales) et externes (économiques, légales éthiques et environnementales) de la RSE constituent une opportunité ou une menace sur la PFE ivoiriennes. Une réflexion menée par un raisonnement hypothético-déductif d'une approche mixte qualitative/Quantitative à l'aide des variables d'intérêts : pratiques internes et pratiques externes ; la taille et la structure du capital et de la variable à expliquer la performance financière (ROA et ROE) nous permet de résoudre ce problème. Les résultats montrent l'absence de lien entre pratiques RSE et PFE, mesurée par le ratio ROA. Quant à l'utilisation du ratio ROE, seule la pratique environnementale contribue positivement et significativement au seuil de 5% à la PFE.

Mots-clés : Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), Performance Financière d'Entreprise (PFE), Pratiques RSE, Taille, Structure du capital.

1. Introduction

Au cours des années 1850, le rôle de l'entreprise était perçu comme une fonction purement économique et délimitée par la maximisation du profit des actionnaires. Une telle approche relative avec une vision classique de l'entreprise dans laquelle, la gestion de la firme concerne uniquement les dirigeants et les classiques.

Des années après, en 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et de Développement Durable (CMED), dite Commission Brundtland du nom de sa présidente madame Brundtland, a

introduit et défini le concept de Développement Durable dans son rapport *Our Commision Future*, comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette perspective, deux concepts sont inhérents à cette notion. Le concept de besoins et principalement des besoins essentiels des plus démunies et l'état de limitations de nos ressources. Ainsi, l'entreprise s'est trouvée devant une pression accrue de la part de ses acteurs. A cet effet, elle devrait prendre en compte les effets de ses activités dans le milieu ou elle exerce. Aujourd'hui, ce qui emmène les entreprises à accorder une importance à l'environnement et les pressions qu'elles supportent pour tenir compte de l'impact de l'activité sur le milieu ou elles opèrent. Pour cela, la publication d'informations sociales, environnementales et sociétales est donc à la fois encadrée et encouragée par la loi française (NRE, 2001) et divers organismes (CE ; OCDE, 2001) qui fournissent aux entreprises des référentiels communs, non exhaustifs et non contraignants ; mais permettant néanmoins le développement et l'uniformisation de la base des informations destinées aux acteurs.

Désormais, l'idée de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) répond à cet enjeu, en proposant une vision élargie de l'environnement des entreprises dans ses dimensions économiques et financières ; mais aussi sociale, humaine et écologique. Le concept de la RSE n'est apparu dans ce débat qu'au début des années 1990 à l'occasion du sommet de la terre à Rio. Mais qu'est ce que la RSE ?

Selon l'OCDE, la RSE est la contribution des entreprises au développement durable « la RSE est un concept qui permet de répondre aux attentes des acteurs (parties prenantes) à travers les aspects socio-économiques et environnementaux » (OCDE, 2001).

Freeman (1984) définit « une partie prenante est un individu ou groupe d'individu qui est affecté ou peut être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise ». Dans cette perspective, Cyert et March (2001), définissent deux profils de parties prenantes (parties prenantes internes et les parties prenantes externes) puis associent ces acteurs à leurs objectifs. Les parties prenantes internes : ce sont les dirigeants, salariés, et actionnaires. Ces acteurs privilégient les pratiques sociales et/ou sociétales. Les parties prenantes externes : ce sont les clients, les fournisseurs, les créanciers. Ils privilégient les pratiques économiques, légales, éthiques et environnementales.

Cet intérêt pour la RSE n'est pas gratuit. Les entreprises comptent tirer profit de ces acteurs en termes d'image et de réputation et surtout en termes de performance financière. Donc « la performance devient une notion contingente appelée à avoir une signification variable au gré des attentes des parties » (Bourguignon, 1995). En effet, la RSE n'est pas venu pour changer la nature de l'entreprise capitaliste de réaliser les profits ; mais de l'aider à changer ses pratiques, à faire évoluer pour réaliser sa finalité de la manière la plus responsable possible.

Une pratique se définit comme une façon de procéder à la réalisation d'une action ou elle peut qualifier une action particulière. C'est dans ce sens, Freeman (1984) évoque que la notion de

responsabilité sociale vient inverser un peu la tendance dans la mesure où elle insiste sur l'augmentation de la valeur économique qualitative de l'entreprise (partenaire, réputation, éthique, système d'information, capital humain, capital environnemental...) au détriment de la valeur économique quantitative (chiffre d'affaires, trésorerie, actif...). Toutefois, l'entreprise peut réduire certains coûts et générer des économies grâce à la mise en place d'une attitude éthique et responsable, préconisée par la RSE. Dorénavant, toute entreprise qui souhaite garantir sa pérennité de performance financière, doit adopter un comportement de responsabilité sociale, d'où la nécessité de maximiser bien sûr le profit des actionnaires ; mais de satisfaire aussi les attentes des autres parties prenantes (Hoffman et Saulquin, 2009).

Face à cette problématique universelle d'accroître en même temps le profit des actionnaires et d'adopter un comportement éthique ou social ; une question depuis les années 1970, appréhendée par la recherche restant encore sans réponse certaine aujourd'hui (Margolis et Walsh, 2002) se pose dans ce contexte. Existerait-il une influence favorable d'un comportement social sur la performance financière d'entreprise ? En d'autres termes, existerait-il une corrélation élevée entre les pratiques RSE et la performance financière d'entreprise (PFE) ?

Depuis plusieurs années, une panoplie de recherches s'est effectuée sur la question de la RSE et sa relation avec la performance financière sur son ancrage théorique, sa définition, ses frontières d'application. Deux théories opposées sont intensément débattues (Capron et Quairel, 2010). Une vision libérale purement utilitariste dans laquelle la RSE n'a de sens que si elle accroît le profit des actionnaires. Pour cela, une corrélation négative entre pratiques RSE et PFE est attendue. A l'opposé, celle d'un courant éthique, considérant que l'entreprise a le devoir d'agir de manière socialement responsable. Dans ce cas, une relation positive entre pratiques RSE et PFE est donc espérée. En effet, le signe de la relation RSE/PFE revêt trois résultats qui sont la positivité, la négativité et la neutralité (Allouche et Laroche, 2005). Cette divergence de résultats constitue l'objet de débats sur la problématique de la relation pratiques RSE et PFE.

En Afrique, en général, et en Côte-d'Ivoire, en particulier, les entreprises (les petites et moyennes entreprises : PME et petites et moyennes industries : PMI) sont confrontées à de nombreuses difficultés de financement, d'accès aux marchés internationaux, de manques de gestion, et de manque de normes de certifications ISO. Ainsi, pour que ces entreprises, bénéficient respectivement des avantages nationaux et internationaux de l'Etat et des organismes internationaux, elles doivent ratifier la charte éthique de RSE (Pacte mondial, 1999). Dans cette perspective, L'Etat a entrepris plusieurs initiatives pour motiver les PME et PMI à s'engager dans les pratiques RSE afin d'atteindre la performance financière. L'initiative la plus primordiale est celle de l'investissement dans le capital humain et l'environnement (CEPICI, 2016). Pourtant, des études concernant la relation pratique RSE et PFE sont rares, (Kaboré, Kouadio, 2017).

Face à cette idéologie contradictoire d'une part, d'adopter un comportement éthique (comme le prévoit l'Etat) et de rentabiliser le profit de l'actionnaire (courant classique) ; d'autre part, aux problèmes de mises à jour de résultats (divergence de résultats) et aux insuffisances remarquables d'études de relations pratiques RSE et PFE en Côte-d'Ivoire; ainsi, la Côte-d'Ivoire constitue un terrain favorable pour formuler notre sujet de recherche. Pour cela, notre sujet de recherche s'intitule "contribution des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes". Bien évidemment, notre recherche vise à répondre à ce questionnement suivant : quelle est la contribution des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ? Quelle est la contribution des pratiques internes sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ? Quelle est la contribution des pratiques externes sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ?

Afin de répondre à ces questions de recherche, dans notre méthodologie de recherche, nous adoptons une posture épistémologique positiviste avec un raisonnement hypothético-déductif d'une démarche séquentielle exploratoire, provenant d'une approche mixte qualitative/quantitative par le biais des données secondaires. L'ensemble de nos données étant secondaires, proviennent d'une enquête élaborée par la CAPEC de la période (2018-2019), portant sur « les déterminants de la performance financière des entreprises en Afrique Subsaharienne : cas de la Côte-D'ivoire ». En effet, cette enquête porte sur 88 entreprises industrielles et non industrielles dans plusieurs secteurs d'activité engagées dans les pratiques RSE. La théorie mobilisée est celle des parties prenantes de Freeman, (1984), qui cherche à expliquer la relation entre l'engagement dans différentes pratiques RSE et la PFE. Pour cela, partant de l'analyse des théories et études empiriques existantes décrivant cette relation, nous allons formuler des hypothèses afin de les confirmer ou infirmer par des résultats obtenus. Toutefois, la synthèse de notre canevas de recherche se trouve dans le tableau suivant.

Tableau 1: Canevas de la recherche

Problématique de recherche	Contribution des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes
Ancrage théorique	Théorie des parties prenantes (cadre de référence)
Mode de raisonnement	Démarche hypothético-déductible
Méthodologie	Quantitative : économétrie par la méthode des moindres carrées ordinaires
Traitement de données	Logiciel Stata du test économétrique

Source : Données de l'enquête

2. Revue de la littérature

Cet état de l'art permet de définir le concept RSE et ses pratiques à l'aide des organismes internationaux et les auteurs ; aussi de définir la performance financière du concept unidimensionnel au concept multidimensionnel.

2.1. Le concept RSE et ses pratiques

Ce paragraphe permet de définir la RSE et ses pratiques à l'aide des idéologies de la Commission internationale et des auteurs.

2.1.1. La RSE, selon la Commission internationale

La responsabilité sociale des entreprises est une notion très en vogue et suscite de nombreux débats tant chez les organismes internationaux que les auteurs (académiciens et praticiens).

Les questions sociétales, liées plus précisément aux phénomènes sociaux ou aux problèmes environnementaux, font l'objet d'une attention particulière et sont régulièrement sous les feux de l'actualité. Ainsi, le pouvoir politique se préoccupe des problématiques associées à la RSE, qu'au un niveau national européen (Commission de l'Union Européenne 2001, 2006) et particulièrement dans tous les pays industrialisés. Ainsi la loi dite *Grenelle 2* du 12 juillet 2010 (loi relative aux nouvelles régulations économiques : NRE) de la législation française prévoit que les entreprises fassent état dans leur rapport de gestion la prise en compte des conséquences sociales et environnementale de leur activité. Dans ce sens, selon Arnal,(2008), des référentiels internationaux (ISO 26000) , des cadres normatifs et des lignes directrices (GRI) qui traitent de manière globale de thématiques environnementales et/ou sociales, dans une perspective affichée de développement durable ou de RSE sont également proposés par des organisations officielles et privées au niveau européen et international.

En bref, ces organisations internationales telles que l'Union Européenne (UE), l'Organisation Internationale du travail (OIT), et l'Organisation des Nations Unies (ONU) invitent les entreprises à intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans leurs activités, comme le suggère les principes du Pacte Mondial (1999). Elles ont développé leurs propres approches « institutionnelles » de la RSE. La RSE s'inscrit dans le débat sur la mondialisation, la compétitivité et le développement durable. Partant du constat que ce développement ne peut exister s'il n'est pas fondé sur la croissance économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement, la Commission Européenne invite les entreprises à intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans leurs activités. Dans cette optique, en 2001, la Commission Européenne publie un Livre vert visant à « promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises ». Ce Livre vert « vise à lancer un large débat sur la façon dont l'Union Européenne pourrait promouvoir la responsabilité sociale des entreprises au niveau tant européen qu'international.

Créée en 1919, par le traité de Versailles, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a pour but de créer de l'emploi et d'assurer la qualité de vie des employés au travail par le dialogue et la protection sociale. Bien que l'Organisation Internationale du Travail lutte activement pour de meilleures conditions de vie au travail, la question de la responsabilité sociétale des entreprises a été fortement débattue au sein de l'organisation. Pour cela, de nos jours, le secrétariat permanent de l'organisation à

savoir le Bureau International du Travail (BIT), suit les évolutions en matière de RSE et effectue différentes recherches sur ce concept. Ainsi, cette organisation a mis en place une coopération avec les Nations Unies pour l'élaboration du Pacte mondial des Entreprises "le Global Compact". Lors du Forum Economique Mondial de Davos en 1999, le Secrétaire général des Nations unies, Koffi Annan, lance le Pacte Mondial (Global Compact), qui vise au respect et à la promotion de dispositions essentielles du droit international public en matière de droits humains et sociaux et de protection de l'environnement naturel. En effet, les entreprises sont invitées à rendre compte du respect des valeurs et principes onusiens selon la méthodologie définie par la charte des principes du Global Reporting Initiative (GRI, 2000).

2.1.2. La RSE, une approche par les auteurs

Etre responsable consiste à assurer ses actes et leurs conséquences puis d'accepter d'en rendre compte. Mais lorsque cette expression est appliquée à la firme, il s'agit d'un concept qui est compris de différentes manières. Jusqu'aujourd'hui, la définition et la délimitation du concept RSE restent encore l'objet de controverse et de divergences conceptuelles de la part des chercheurs (Lépineux, et al.2010 ; Damak-Ayadi, 2006 ; Quairel, 2004 ; Husted, 2000 ; Clarkson, 1995 ; Swanson, 1995 ; Wood, 1991 ; Cochran et Wartick 1985 ; Freeman, 1984 ; Jones, 1980 ; Carroll, 1979 ; Preston et Port, 1975 ; Manne, 1972 ; Mc Guire, 1963 ; Friedman, 1962 ; Davis, 1960 ; Bowen, 1953, etc.).

En effet, son émergence naît grâce Bowen, (1953), qui souligne que le concept RSE renvoie l'obligation pour les hommes d'affaires, de mettre en œuvre les politiques, de prendre les décisions et de suivre les lignes de conduite qui répondent aux objectifs et aux valeurs considérés comme désirables pour notre société » (Bowen, 1953). Dans cette définition, l'auteur évoque l'impératif de la contribution de l'entreprise à la réalisation des objectifs de sa société. Sa citation énonce qu'il serait plus judicieux de parler de Responsabilité Sociétale des Entreprises, car le terme « *sociétale* » renvoie à la société dans son ensemble. Alors que le terme « social » fait uniquement référence à la politique sociale adoptée par l'entreprise pour satisfaire les besoins de ses salariés comme il a été précisé précédemment.

D'autres chercheurs tels que Davis (1960) et MC Guire (1963), se sont orientés dans le même sens que Bowen. Dans leur définition de la notion RSE, ces auteurs ont mis en évidence la pratique éthique et sociale du terme. Pour eux, « La RSE est la considération de la firme et sa réponse à des problèmes qui vont au-delà des engagements économiques, techniques et légaux pour atteindre le seuil du bénéfice éthique et social » (Davis 1960 ; MC Guire, 1963). Dans la même perspective, Frederick (1960) a défendu que les moyens de production devaient être utilisés de telle sorte qu'ils améliorent le bien être socio-économique total (Carroll, 1999).

Friedman (1962,1970) affirme que « l'entreprise n'a qu'une seule responsabilité, celle de la maximisation du profit des actionnaires ». Carroll, en 1979, va dans la même perspective que Davis et

MC Guire, en affirmant que « la RSE intègre l'ensemble des attentes économiques, légales, éthiques et philanthropiques que peut avoir la société à l'égard d'une entreprise à un moment donné ».

Freeman (1984), contredit la pensée de Friedman (1962). Il soumet une déclinaison stratégique de la vision de l'entreprise, dont « le cœur n'est plus l'actionnaire (shareholders) mais les différents partenaires ou stakeholders (actionnaires, salariés, syndicats, clients, fournisseurs, banques, médias, ONG, société civile, pouvoirs publics...). Wood,(1991) centre le débat sur la signification de la responsabilité qui ne peut être appréhendée qu'à travers l'interaction de trois principes à savoir la légitimité, la responsabilité publique et la distinction de trois niveaux d'analyse tels que l'institutionnel, l'organisationnel et l'individuel ».

En réalité, ces définitions et délimitations du concept de la RSE à travers la Communauté Internationale et celles des auteurs restent encore l'objet de controverse et de divergences conceptuelles, car elles ne font pas l'objet d'une unanimité.

2.2. La Performance financière de l'entreprise : du concept unidimensionnel au concept multidimensionnel

Ce paragraphe parle de l'évolution de la performance financière de son concept unidimensionnel au concept multidimensionnel

2.2.1. L'approche financière de la performance : un concept unidimensionnel

La performance d'entreprise est une notion centrale en sciences de gestion. De nombreux chercheurs, lors des années 80, se sont attachés à la définir (Bouquin, 1986 ; Bescos et *al.*1993 ; Bourguignon, 1995 ; Lebas, 1995 ; Bessire, 1999 ...) et plus récemment cette notion est mobilisée dans la littérature managériale pour évaluer la mise en œuvre par l'entreprise des stratégies annoncées de développement durable (Capron et Quairel, 2005). L'origine du mot performance remonte au milieu du 19^{ème} siècle dans la langue française. A cette époque, il désignait à la fois les résultats chiffrés par le retour sur investissement, dans le cadre d'une compétition à savoir ceux obtenus par des chevaux de course ou des exploits sportifs des athlètes. Dans cette définition française, la performance est le résultat d'une action, voir le succès ou l'exploit. Au cours du 20^{ème} siècle, son sens évolua, dans la mesure où, la performance désignait par extension un rendement exceptionnel. Ainsi, Contrairement à son sens français, la performance en anglais « contient à la fois l'action, son résultat et éventuellement son exceptionnel succès » (Bourguignon, 1995). En effet, la logique financière de la firme relative à sa valeur économique quantitative (chiffre d'affaires, trésorerie, actif...) a fait l'objet de fortes critiques dans la littérature existante (Dohou-Renaud, 2007 ; Bouquin, 2004 ; Lebas, 1995) notamment :

- La pérennité des entreprises ne dépend plus uniquement de l'aspect financier de leurs activités, mais également de la manière dont elles se conduisent.
- La performance définie en terme financier ne suffit plus (Kaplan et Norton, 1996) vu sa dimension court-termiste de maximisation d'un profit matérialisé par les dividendes versés.

- Elle n'intègre pas les différents acteurs qui participent au développement de l'entreprise (dirigeants, salariés, clients, etc.).

Cependant, la fin des années quatre-vingt a consacré la mise en évidence du caractère complexe et multiforme du concept, par des mesures décrivant d'autres aspects de leur fonctionnement (Mathé et Chagué, 1999). C'est dans ce contexte, que le débat sur la performance s'enrichi, avec l'apparition des notions telles que la responsabilité sociétale, les parties prenantes.

2.2.2. L'approche globale de la Performance : un concept multidimensionnel

La performance financière ne suffit plus pour apprécier la performance d'une entreprise. Au cours du 20^{ème} siècle, la performance s'élargie pour prendre en compte la responsabilité sociale » ou responsabilité sociétale de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes. Le concept de la performance globale émerge en Europe avec l'apparition du développement durable, mais ses prémices se trouvent dans des concepts plus anciens tels que la responsabilité sociétale. Dès lors, la responsabilité des entreprises ne se limite plus aux seuls actionnaires, mais intègre d'autres parties prenantes (associations, ONG, syndicats, clients, fournisseurs...). Ces nouveaux acteurs exigent d'être entendus et cette écoute devient une cible vitale pour la performance et la pérennité des entreprises. Cette nouvelle réalité a entraîné l'abandon de l'approche unidimensionnelle de la notion de performance, au profit d'une vision plus large. Ainsi, selon Lahmini, (2016), la notion de responsabilité sociale vient inverser un peu la tendance dans la mesure où elle insiste sur l'augmentation de la valeur *économique qualitative* de l'entreprise (partenaires, réputation, éthique, système d'informations, capital humain, capital environnemental...) au détriment de la valeur *économique quantitative* (chiffre d'affaires, trésorerie, actif...). La responsabilité sociétale constitue les modalités de réponse des entreprises aux interpellations sociétales au niveau microéconomique (Capron, Quairel, 2007). Aujourd'hui, dans les entreprises, la responsabilité sociétale « au sens pratique du terme, se trouve concrétisée au travers du concept "Triple Bottom Line" : prospérité économique, respect et amélioration de la cohésion sociale ; respect de l'environnement » (Pesqueux, 2002). Ce concept « traduit la prise en compte, à l'échelle de l'entreprise, des trois dimensions du développement durable dont les piliers sont économiques (création de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommations durables) ; sociaux (équité et participation de tous les groupes sociaux) et environnementaux (conservation et gestion des ressources) (Baret, 2006). Le principe du développement durable est d'équilibrer ces trois dimensions pour éviter que la poursuite d'un objectif se fasse au détriment des deux autres.

Désormais, les rapports que les entreprises entretiennent, non seulement avec leur environnement naturel mais aussi avec leur environnement sociétal, doivent être pris en compte et évalués. Dans la littérature managériale actuelle, la performance globale est mobilisée pour évaluer la mise en œuvre par les entreprises du concept de développement durable (Capron et Quairel, 2005). Cette performance

globale des entreprises (PGE) se définit comme « l'agrégation des performances économiques, sociales et environnementales » (Baret, 2006, Reynaud, 2003) ou se forme « par la réunion de la performance financière, de la performance sociale et de la performance sociétale » (Germain, Trébucq, 2004). La PGE renvoie à « une conception holistique cherchant à désigner une intégration des performances dans une approche synthétique... cette intégration peut sous-entendre une cohérence entre les trois dimensions avec des modèles de causalité reliant différents facteurs issus de dimensions différentes » (Capron et Quairel, 2005).

2.3. Variabilité et ambiguïté de la relation entre pratiques RSE et performance financière d'entreprise

Ce paragraphe, se veut une synthèse de la littérature sur le lien RSE et performance financière d'entreprise. En effet, depuis plus d'un siècle, de nombreux chercheurs dans le domaine de la stratégie et de l'organisation de la firme, ont essayé d'établir la relation entre les deux concepts (RSE et PFE). Mais la nature et le sens des résultats ont été mitigés et divergents ; car appréhendés par des différents cadres théoriques (Makini et al. 2009 ; Allouche et Laroche, 2005).

Ainsi, concernant l'impact des pratiques RSE basé sur la PFE suggèrent un lien positif entre les deux concepts. Il s'agit du modèle de l'hypothèse de l'impact social « Social Impact Hypothesis » ou de « Good Management Theory » (Waddock et Graves, 1997). Ce modèle est censé améliorer la satisfaction des attentes de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise dont la conséquence favorise une meilleure performance économique et financière de par sa réputation. D'autres travaux, issus d'une vision libérale établissent à l'inverse un lien négatif entre pratiques RSE et PFE (trade-off-hypothésis), qui stipule qu'un engagement socialement responsable de l'entreprise entraîne des coûts et la conduit à mal utiliser ses capitaux, provoquant ainsi des désavantages concurrentiels (Friedman, 1962,1970).

Au-delà de ces deux hypothèses théoriques extrêmement opposés qui supposent clairement une relation univoque entre pratiques RSE et PFE, il existe un autre modèle suggérant une neutralité de lien, orienté sur un modèle d'équilibre du marché par « la compensation des produits et des charges qui annule les coûts et les profits générés successivement par l'offre de RSE » (Williams et Siegel, 2011).

2.3.1. Pratiques RSE et PFE : la diversité des recherches empiriques

De nombreuses études au cours des vingt dernières années ont permis de mettre en évidence le lien entre les deux concepts (RSE et PFE). Les études fournissent des résultats très souvent différents et généralement nuancés quand au sens et à l'intensité de ce lien. Ainsi, la synthèse de la littérature recense 122 études publiées entre 1971 et 2001 et jusqu'à 2007, l'on dénombre plus de 160 études empiriques sur le sujet.

En effet, ces travaux se sont focalisés sur la nature des interactions entre la capacité des entreprises à atteindre un niveau de RSE élevée et leur performance financière d'une part ; puis d'autre part, la performance sociale /et ou sociétale de l'entreprise et sa performance financière. Mais, ces études montrent des résultats contradictoires ne permettant pas d'établir clairement l'existence d'un lien positif ou négatif entre RSE et PFE (Margolis et Walsh, 2002 ; Williams et Siegel, 2001 ; Preston et O'bannon, 1997). A titre d'exemple, sur les 122 études entre la RSE et la PFE, 51 concluent à une association positive ; 07 obtiennent un lien négatif ; 20 décèlent des résultats mitigés ; et 27 observent une absence de lien. Toutefois, d'autres études telles que, celles de W.G.Simpson et Th.Kohers (2004) valident très fortement l'hypothèse d'un lien positif entre RSE et performance financière. Alors que les travaux de R.Makini et al(2009) ne permettent de trouver aucune relation significativement positive et identifient même dans certains cas de forte incidence négative de la pratique environnementale sur la performance financière. Aussi, les travaux de James, Walsh, Klaus Weber et Joshua D.Margolis, (2003) présentent un avantage léger relatif aux liens positifs entre RSE et performance financière.

La difficulté à mesurer avec précision les pratiques RSE utilisées dans la relation avec la performance financière d'entreprise est à rechercher dans les fondements théoriques et conceptuels des études (Crifo et Ponssard, 2008 ; Igalens et Gond, 2003). Ces faiblesses proviennent de l'absence d'uniformité en matière d'évaluation des pratiques RSE et performance financière d'entreprise, à l'existence d'insuffisance méthodologiques liées à des périodes d'études trop courtes n'autorisant pas un contrôle de l'ensemble des biais, à la grande diversité des variables retenues ne permettant pas de réaliser des comparaisons pertinentes et à la multiplicité des critères de mesure. A cet effet, Igalens et Gond, (2003) recensent 05 modes de mesure que sont :

- Les mesures s'appuyant sur la communication des entreprises à l'aide de l'analyse des rapports annuels ;
- Les indices de pollution ;
- Les mesures perceptuelles issues d'enquêtes par questionnaires ;
- Les indicateurs de réputation ;
- Les données produites par les organismes de mesures.

2.3.2. Sens des liens issus de la littérature de la relation pratiques RSE et PFE

Ce paragraphe, nous permet de voir s'il existe une relation positive, négative ou neutre des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises

2.3.2.1. Relation positive entre pratiques RSE et PFE

Différents courants théoriques permettent d'appréhender la nature et le sens de la relation entre pratiques RSE et la PFE (Makini et al, 2009 ; Allouche et Laroche, 2005).

Concernant l'étude de l'effet de la RSE sur la PFE ; certains travaux, comme la théorie des parties prenantes (TPP) suggèrent un lien positif entre RSE et PFE. En ce sens, la TPP explique l'influence favorable d'un comportement social sur la PFE « L'hypothèse de l'impact social » (Freeman, 1984). Cette théorie montre que la RSE est un indicateur de la capacité de l'entreprise à satisfaire les attentes des parties prenantes par les aspects sociaux, économiques et environnementaux et par voie de conséquence, suscite une réputation de l'entreprise lui permettant une meilleure performance économique et financière (Waddock et Graves, 1997). Dans son idéologie, Freeman, (1984) apporte un changement de paradigme dans la déclinaison de la vision de l'entreprise dont le cœur n'est plus l'actionnaire ; mais les différents partenaires (actionnaires, salariés, syndicats, clients, fournisseurs, banques, pouvoirs publics, médias...). Dans cette optique, Lépineux et al (2010) affirment « en conséquence, ce n'est plus l'entreprise qui est au centre de son environnement social ; mais les détenteurs d'enjeux qui deviennent le centre en fonction duquel le management doit reconstruire la définition de l'entreprise et sa stratégie ».

2.3.2.2. Relation négative entre pratiques RSE et PFE

Cette hypothèse fait référence à l'hypothèse de l'arbitrage ou la « Trade-off-Hypothesis » relative à une corrélation négative entre RSE et PFE fait référence à la thèse classique (Vance, 1975 ; Brammer et al., 2006). Les classiques ont une vision purement utilitariste dans laquelle la RSE n'a de sens que si elle accroît le profit des actionnaires. En ce sens qu'affirme Friedman, (1962 ; 1970) « l'entreprise n'a qu'une seule responsabilité, celle de la maximisation du profit des actionnaires ».

En effet, les défenseurs de cette position considèrent qu'une firme qui s'engage dans des actions à caractère social obtient un désavantage compétitif dans la mesure où ces actions vont générer des coûts supplémentaires à l'entreprise qui pourrait les éviter. A titre d'exemple, « une décision d'investissement dans l'acquisition d'équipement respectueux de l'environnement, alors que d'autres concurrents ne le font pas, peut générer un désavantage compétitif ; provoquant des réductions de la rentabilité et peut susciter le mécontentement des actionnaires » (Aupperle et al, 1985).

En plus de ces deux hypothèses, positive et négative, il existe une autre hypothèse traduisant la neutralité entre la relation pratiques RSE et PFE.

2.3.2.3. Relation neutre entre pratiques RSE et PFE

Il s'agit de l'absence de lien entre pratiques RSE et PFE.

❖ Absence de relation entre pratiques RSE et performance financière

Aupperle et al. (1985) n'avaient pas trouvé un lien significativement positif ni négatif, des pratiques RSE sur la rentabilité de l'entreprise. En ce sens, Ils ont souligné dans la conclusion de leur recherche que les bénéfices intangibles de la RSE tendent à être incernables par les investigations scientifiques. Certains chercheurs (Alexander et Buchholz, 1978 ; Ullman, 1985), pensent que les variables expliquant les liens entre les deux concepts sont si nombreuses que la mise à jour d'une

relation empirique « claire » est impossible. A cet effet, il y aurait neutralité de la relation entre les deux concepts. Aussi, ces auteurs estiment-ils que l'absence de lien pourrait être expliquée par des problèmes dus aux différents concepts. D'autres auteurs, ont établi qu'il existait une double relation positive et négative entre les deux concepts (Chan et Metcalfe, 1980; Cochran et Wood, 1984; etc.). Selon Mc Williams et Siegel (2001), leurs résultats montrent que si la RSE encourage l'innovation de produit et de processus, elle reste neutre quant à la profitabilité de l'entreprise. Ces auteurs proposent un modèle de l'équilibre du marché estimant « qu'il existe une offre et une demande de responsabilité sociale qui annule les coûts et les profits générés successivement par l'offre de RSE ». Allouche et Laroche (2005) ont le sentiment d'un lien fragile voire inexistant et quelque peu contrasté. Plusieurs travaux empiriques récents ne prévoient aucun lien entre les deux dimensions (O'Neil, Saunders et McCarthy 1989 ; Graves et Waddock, 1999). D'autres stipulent que le lien est trop faible voire inexistant (Balabanis et al. 1998). Griffin et Mahon (1997), trouvent que les résultats sont peu concluants, car les variables retenues ne permettent pas de distinguer entre firmes performantes et firmes non performantes. Ce sont les variables intermédiaires qui interviennent d'une façon imprévisible et permettent de relier les deux construits » (Ullman et al. 1985). Dans cette même logique qu'affirme Vogel, (2005), toute relation trouvée entre RSE et PFE peut être fausse ou fallacieuse. Ce sont les variables de contrôle telles que l'effet taille, le secteur d'activité, la structure du capital... qui interviennent pour relier les deux construits.

Le tableau suivant permet de récapituler les différentes hypothèses issues de la littérature à l'aide du sens du lien de la relation des pratiques RSE sur la PFE.

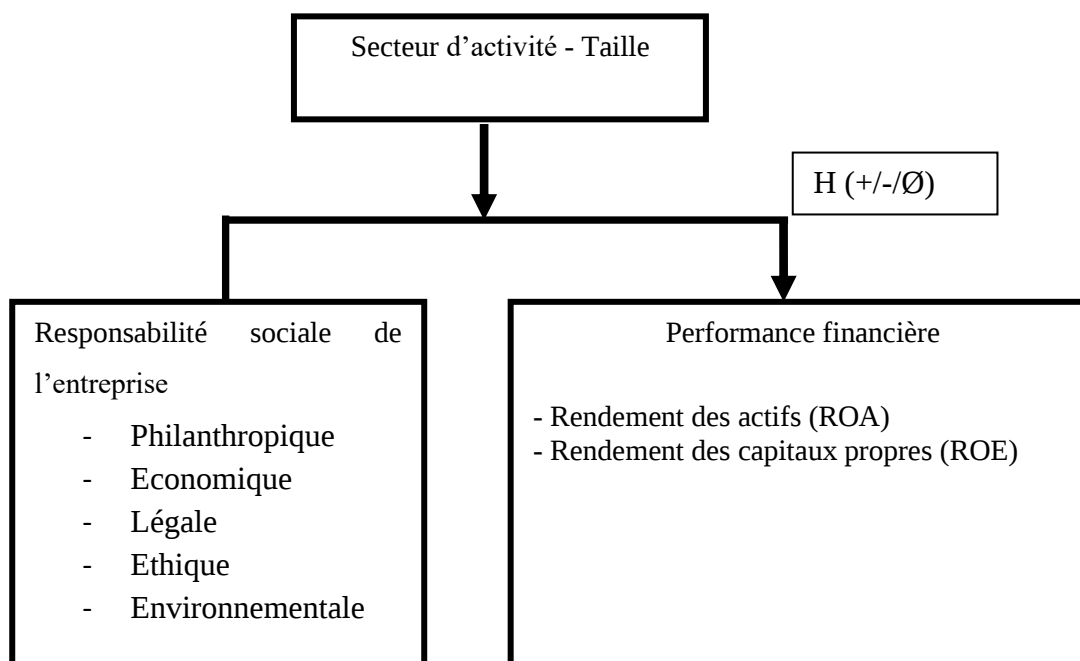
Tableau 2 : Impact de la RSE sur la Performance financière des entreprises

Type d'hypothèse	Signe du lien	Approche qui la sous-tend
« Social Impact Hypothesis »	Positif	La théorie des parties prenantes
« Trade off Hypothesis »	Négatif	La théorie économique néoclassique
« Absence de lien »	Neutre	La théorie d'équilibre partiel

Source : (Preston et O'Bannon, 1997)

Ainsi vus, tous ces travaux évoqués, nous permettent de présenter notre modèle conceptuel à travers la figure suivante élaborée par Graves et Waddock (1999).

Figure 1 : Modèle conceptuel



Source Graves et Waddock (1999)

3. Méthodologie de recherche

Notre étude a pour objectif la vérification empiriquement de nos hypothèses de recherche ainsi que du modèle théorique proposé. Dans cette perspective, notre étude est basée sur une taille d'échantillon de 88 entreprises ivoiriennes choisies dans plusieurs secteurs d'activité. La majeure partie de nos données sont secondaires. En effet, nos données proviennent de la cellule d'analyse de la politique économique du Cires (CAPEC), qui a fait une enquête sur les déterminants de la performance financière en Afrique Subsaharienne : cas de la Côte-D'ivoire.

Ayant des données qualitatives issues des opinions des interviewés, donc notre démarche méthodologique va adopter deux étapes.

La première étape consiste à mesurer la perception des entreprises ivoiriennes à la notion des pratiques RSE. De par cette méthode, nous allons procéder par une enquête par questionnaire structuré en thématiques composés d'items. Ainsi, les résultats de l'enquête seront présentés à l'aide des graphiques statistiques provenant des thèmes issues de nos données. La seconde étape, consiste à étudier la contribution des pratiques RSE sur la performance financière. Dans cette étape, nous allons utiliser la démarche quantitative. De par cette démarche quantitative, la stratégie de recherche élaborée est l'économétrie de données. Nos données d'enquête provenant d'une seule période (2018-2019), la méthode des données de panel ne peut être utilisée. Pour cela, la méthode économétrique de régression

des moindres carrées ordinaires (MCO) serait la mieux adaptée car « le terme d'erreur du modèle est indépendant des variables explicatives » (Dor, 2004). Cette condition garantit un estimateur MCO sans biais et convergent.

3.1. Mesure de la RSE

Dans cette étude, l'échelle de mesure de la RSE adoptée, dans ce travail est celle conçue par Likert (1932) à cinq points d'opinions à savoir « 1.Très positif ; 2.Moyennement positif ; 3.Positif ; 4.Pas du tout positif ; 5.Pas positif ». Ces opinions seront codés par une variable binaire (1 ; 0). En effet, Likert à travers une enquête a mis en « relation les styles de management et la performance financière des entreprises » (Likert, 1961).

L'échelle de Likert est un outil fiable destiné à recueillir les opinions, les perceptions et les comportements des dirigeants puis de ses parties prenantes sur l'importance relative des pratiques RSE à travers la performance financière des entreprises. C'est dans ce sens, que Carroll, rajoute « la mesure des pratiques RSE est quadridimensionnelle à savoir la responsabilité : économique, légale, éthique et discrétionnaire ou philanthropique (sociale et/ou sociétale) » (Carroll, 1979). Ces pratiques sont le reflet de la société, permettant à l'entreprise de s'engager vivement dans son environnement afin de défendre des causes sociales et d'intérêt général. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, un questionnaire a été élaboré, composé de quatre (04) dimensions RSE préconisé par Carroll,(1979), augmentées d'une dimension environnementale dont les items sont inspirés du pacte mondial (1999) et de l'économie verte (2013). Ce choix est argumenté par l'importance accordée aujourd'hui à l'environnement, et les pressions que les entreprises supportent pour tenir compte de l'impact de leur activité sur le milieu où elles opèrent. Dans cette perspective, il est donc pertinent de connaître l'effet de cette prise en compte de l'environnement naturel sur la performance financière des entreprises ivoiriennes.

3.2. Mesure de la performance financière d'entreprise

La performance financière est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la réussite d'une institution de micro finance (IMF) en termes de rendement financier. A ce volet, le taux de rendement des capitaux propres (ROE), le taux de rendement des actifs (ROA), les besoins en fond de roulement (BFR), les besoins en trésorerie nette (BTN)...sont auteurs d'indicateurs financiers qui permettent d'analyser la santé réelle d'une entreprise. Notre objectif de recherche vise à évaluer la contribution des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes. Différents travaux empiriques testant la relation entre pratiques RSE et performance financière d'entreprise ont opté pour mesurer cette dernière par des mesures comptables et/ou des mesures boursières (Mc Guire et al.1988).

Dans le cas de notre étude, nous allons utiliser des mesures comptables, du fait que notre échantillon soit composé des entreprises industrielles et entreprises non industrielles d'une part ; et d'autre part, les mesures comptables présentent l'avantage de fournir une mesure plus pertinente de la performance

financière et permettent de prédire le lien éventuel entre pratiques RSE et performance financière de l'entreprise, Waddock et Graves, (1999).

En effet, selon ces auteurs, les mesures issues de la comptabilité sont donc :

- Le rendement des actifs : « ROA » ; avec $ROA = RN / \text{Total passif}$;
- Le rendement des capitaux propres « ROE » ; $ROE = RN / \text{Capitaux propres}$.

3.3. Les variables de contrôle

Des variables de contrôle ont été ajoutées au modèle statistique afin que toutes les composantes pouvant intervenir dans l'explication soient prises en compte. En effet, les variables de contrôle peuvent affecter soit les pratiques RSE ou la performance financière d'entreprise, car elles permettent de relier les deux concepts (pratiques RSE et PFE). Ainsi, nous avons introduit comme variables de contrôle l'effet taille et la structure du capital.

- La variable « effet taille ». Stanwick, (1998), trouvent que la taille mesurée par le volume des ventes et le total des actifs est positivement liée à la RSE. Cela suggère que dans les grandes entreprises, de bonnes pratiques RSE peuvent améliorer leur performance financière. En outre d'autres chercheurs stipulent le contraire (Waddock et Graves, 1994 ; Cowen et al, 1987). Dans le cadre de notre travail, l'effet taille est opérationnalisé par le logarithme du chiffre d'affaires.

- La variable « structure du capital » comme suggéré par Lahmini et al, (2016) a été opérationnalisée par le ratio Dettes / Fonds Propres, dans un premier temps ; et ensuite dans une version plus étendue du modèle, elle a été traduite par les deux ratio : Dettes à Long Terme /Total Passif et Capitaux Propres / Total Passif.

Tous ces instruments de mesure de variables sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 3: Synthèse des variables du modèle

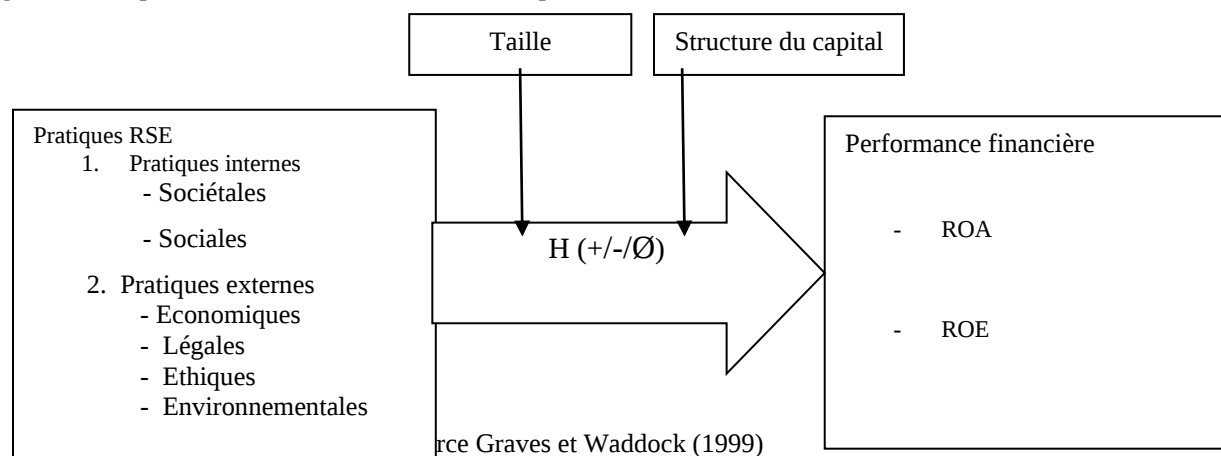
Variable à expliquer	Performance Financière	Rendement des actifs : $ROA = RN / \text{Total actif}$	
		Rendement des capitaux propres : $ROE = RN / \text{Capitaux propres}$	
Variables explicatives	Pratiques RSE 1. Pratiques internes - Sociétales - Sociales 1. Pratiques externes - Economiques - Légales - Ethiques - Environnementales	C. (Contribution) RSE = $\begin{cases} 1 : \text{Oui : opinion positif} \\ 0 : \text{Non : opinion négatif} \end{cases}$	
Variables de contrôle	Structure de capital (le risque)	1= Dette/ Fonds propres (avec 1= ratio d'endettement)	1. Dette LT/ total passif (DLT/TP)
			2. Capitaux propres / total passif (KP/TP)
	Taille	Logarithme du chiffre d'affaire	

Source : Lahmini et al, (2016)

D'après la rédaction du Journal Du Net (JDN, 2016), les consommateurs sont de plus en plus concernés par l'impact social et environnemental des produits qu'ils affectionnent. Afin de prendre en compte cette évolution, les entreprises mettent en relation les indicateurs RSE et les ratios de performance financière pour pouvoir réaliser des économies de long terme.

C'est dans ce sens, Lahmini et al, (2016) affirment que la RSE peut donc avoir un impact positif ou négatif sur la PFE de manière directe ou indirecte dans l'immédiat ou sur le moyen et long terme. Cette analyse nous permet d'énoncer notre hypothèse centrale de recherche qui est la suivante : L'utilisation des pratiques RSE affectent positivement la performance financière des entreprises ivoiriennes. Cette hypothèse principale, à l'aide du modèle conceptuel de recherche permet de présenter notre modèle définitif élaboré dans la figure suivante.

Figure 2 : Proposition d'un modèle définitif adapté au modèle de Graves et Waddock



4. Résultats de la recherche : présentation et discussion

Cette partie aborde la vérification de la fiabilité et de la validité de l'échelle de mesure des pratiques RSE. En ce sens, le logiciel d'analyse de données STATA du test économétrique sera mis en évidence.

4.1. Analyse de régression

Dans ce paragraphe, nous présenterons les résultats de notre étude empirique par l'économétrie des données de la variable à expliquer performance financière issue des ratios ROA et ROE sur les différentes dimensions des pratiques de la RSE.

4.1.1. Contribution des pratiques RSE sur la performance financière mesurée par le ROA

Avant de présenter les résultats obtenus, nous définissons la fonction de régression mesurée par le ROA_i comme suit : $ROA_i = \alpha_0 + \alpha_1 TAIL_i + \alpha_2 STRU_i + \alpha_3 PINT_i + \alpha_4 PEXT_i + \varepsilon_i$. Avec

- PF_i: La performance financière de l'entreprise mesurée respectivement par le ROA_i et le ROE_i
- STRU_i : Structure du capital.
- TAIL_i : Taille.

- PINT_i: Pratique interne.

- PEXT_i: Pratique externe

$\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4$: les coefficients ; ε_i : Le terme de l'erreur. Et i : nombre d'entreprises [1 ; 88].

Tableau 4. Résultats de régression de la mesure ROA sur les pratiques RSE par la modération de la taille et de la structure du capital

Variable expliquée: ROA						
Variables explicatives	Coeff.	t	P-value	R^2	R^2 Ajusté	F(8,23)
SOC	.6729654	0,64	0,527	0,1409	-0,1579	0,98
ECO	.4276935	0,39	0,698			
LEG	1,250685	0,83	0,416			
ETH	-.5666581	-0,56	0,580			
ENV	-1,57031	-0,94	0,357			
Log TAIL	.8604824	1,42	0,168			
KP/TP	.0095256	1,55	0,136			
DLT/TP	-7,51 ⁻¹⁵	-0,07	0,948			
Cons	-7,295151	-1,35	0,190			
Source : Données de l'enquête				N.B/ ■ Prob>F = 0,8636		

Le résultat de l'étude de la contribution des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes opérationnalisées par ratio rendement des actifs (ROA), ne relève aucune relation entre les deux variables. En effet, la valeur R^2 (0,1409%) et R^2 ajusté en valeur absolue (-0,1579%) présentent un ajustement linéaire faible, entraînant une faible explication de la performance financière en fonction des pratiques RSE. La significativité globale du modèle est examinée par le test de Fisher qui présente une valeur de $0,8636 > 0,05$, qui

confirme que le modèle est non globalement significatif. Aussi, l'analyse des estimateurs à chacune des dimensions de la RSE ne montre aucune significativité. Dans cette perspective, l'analyse démontre une contribution neutre des pratiques RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes. En effet, la neutralité de ce résultat n'est pas surprenant, car plusieurs travaux en ont évoqués. Ces travaux sont les suivants :

- Modèle de l'équilibre du marché (Mc. William et Siegel, 2001): « L'existence d'un modèle d'équilibre du marché par la compensation des produits et des charges qui annule les coûts et les profits générés successivement par l'offre de RSE ; par conséquent, l'entreprise ne retire aucune rentabilité des capitaux investis ».
- Modèle de Waddock et Graves, (1997): montrent que « les problèmes méthodologiques dans l'opérationnalisation de la RSE ont tendance à masquer le lien ».

- Modèle de Ullmann et al. (1985) qui soulignent que ce lien existant provient d'un pur hasard « Les variables retenues ne permettent pas de distinguer les firmes performantes et non performantes. En effet, ce sont les variables intermédiaires qui interviennent d'une façon imprévisible et qui permettent de relier les deux construits à savoir pratiques RSE et PFE ».

4.1.2. Effet des pratiques RSE sur la performance financière mesurée par le ROE

La fonction de régression se définit comme suit: $ROE_i = \beta_0 + \beta_1 TAIL_i + \beta_2 STRU_i + \beta_3 PINT_i + \beta_4 PEXT_i + \varepsilon_i$

Avec $\beta_0, \beta_1, \beta_2, \beta_3, \beta_4$: les coefficients ; ε_i : Le terme de l'erreur. Et i : nombre d'entreprises [1 ; 88].

Tableau 5. Résultats de régression de la mesure ROE sur les pratiques RSE par la modération de la taille et de la structure du capital détenu par les actionnaires

Variable expliquée: ROE						
Variables explicatives	Coeff.	t	P-value	R^2	R^2 Ajusté	F(8,67)
SOCIETALE	3,482759	1,01	0,315	0,5021	0,4427	8,45
SOCIALE	-6,816811	-0,88	0,384			
ECO	-4,875543	-1,44	0,155			
LEG	-1,31988	-0,33	0,743			
ETH	-4,105232	-1,41	0,164			
ENV	-2,229102	-0,49	0,626			
Log TAIL	1,330599	1,37	0,177			
KP/TP	.1781588	7,38	0,000			
Cons	-7,295151	-1,35	0,190			

Source : Données de l'enquête

N.B/ ■ Prob>F = 0,000

En utilisant le ratio ROE, comme indicateur de performance, on constate une amélioration de l'effet de la RSE par rapport au ratio ROA. Les valeurs R^2 et $R^2_{ajusté}$ ont augmentés fortement. Leurs valeurs respectives sont 50,21% et 44,27%.

Avec la modération par les variables de contrôle telles que la taille et la structure du capital dont les fonds sont détenus par les actionnaires (KP/TP), les résultats de ce tableau montre que toutes les pratiques externes (économiques, légales, éthiques et environnementales) et l'une des pratiques internes (sociales) sont négativement non significatives au seuil de 5%.

En effet, Ce résultat fait référence à la thèse classique, la « trade-off-hypothesis » selon laquelle « la seule responsabilité de l'entreprise est de maximiser le profit des actionnaires ; c'est à l'Etat de gérer le côté social » (Friedman, 1960 ; 1970). Aussi, rajoute t-il que la RSE est un investissement qui augmente les coûts et s'effectue au détriment de la performance financière des entreprises. A titre d'exemple, une décision d'investissement dans l'acquisition d'équipement respectueux de l'environnement, alors que d'autres concurrents ne le font pas, peut générer un désavantage compétitif. D'où les réductions de la profitabilité, ce qui peut provoquer le mécontentement des actionnaires. Ce constat a été également confirmé par Aupperle et al, (1985), qui concluent que les activités sociales

telles que les donations charitables, la protection de l'environnement et le développement des communautés dissipent plus de ressources et génèrent des coûts supplémentaires. Ces coûts désavantagent l'entreprise par rapport à ses concurrents les moins engagés dans ces actions sociales.

Tableau 6. Résultats de régression de la mesure ROE sur les pratiques RSE par la modération de la taille et de la structure du capital détenu par les créanciers

Variable expliquée: ROE						
Variables explicatives	Coeff.	t	P-value	R^2	R^2 Ajusté	F(7,24)
SOCIETALE	4,969679	0,68	0,500	0,2752	0,0637	1,30
SOCIALE	-4,969679	-0,68	0,500			
ECO	-8,936725	-1,15	0,262			
LEG	-6,951622	-0,64	0,527			
ETH	2,043446	0,29	0,773			
ENV	23,15617	2,32	0,029			
Log TAIL	-4,65857	-1,11	0,279			
DLT/TP	7,98 ^e -13	0,96	0,346			
Cons	42,97032	1,14	0,264			

Source : Données de l'enquête

N.B/ ■ Prob>F = 0,2919

Les résultats de ce tableau montrent que l'une des pratiques externes de la RSE à savoir la pratique environnementale est positivement (23,15617) significative (0,029) au seuil de 5%. Ce résultat fait référence à la thèse du courant éthique « social impact hypothesis », qui montre que l'entreprise a le devoir d'agir de manière socialement responsable.

En effet, le changement de dirigeants actionnaires (KP/TP) aux créanciers (DLT/TP) a contribué positivement et significativement à la PFE. Selon les créanciers « les firmes qui investissent dans les pratiques RSE disposent de plus de ressources » (Waddock et Graves, 1997). C'est dans cette même optique qu'affirment Mc Guire et al. (1988) les bénéfices financiers provenant d'un investissement de la RSE sont supérieurs aux coûts. Ainsi, l'investissement dans la RSE permet de générer des bénéfices financiers positifs issus d'une meilleure gestion des parties prenantes. Aussi, rajoutent les auteurs (Artiach et al. 2010 ; Martin et al. 2010), la présence de l'entreprise dans les fonds éthiques ou à forte performance durable (biodiversité, recyclage, énergies renouvelables, donations charitables, cohésion et dialogue sociale, assistance et sécurité au travail, bonne gestion des ressources humaines...) est un indicateur d'une meilleure performance financière des entreprises.

5. Conclusion

Nous avons essayé d'étudier la contribution des pratiques RSE sur la performance financière (PFE) d'un échantillon de 88 entreprises ivoiriennes dont les données sont issues de la Cellule d'Analyse de la Politique Economique du Cires (CAPEC). Pour cela, nous avons procédé d'abord par une enquête par questionnaire structuré en thématiques composés d'items. En effet, le questionnaire est composé

de 02 thématiques issues de 02 questions de recherche. Ces 02 questions de recherche permettent d'une part de déterminer le degré de perception des entreprises ivoiriennes enquêtées à la notion des pratiques RSE ; d'autre part de mesurer la contribution de cette dernière sur leurs performances financières. Ayant des données provenant d'une seule période (2018-2019), à travers la méthode économétrique de la régression des moindres carrées ordinaires (MCO), nous avons testé la contribution des pratiques RSE sur la PFE ivoiriennes opérationnalisées par les indicateurs comptables ROA et ROE. Les résultats montrent l'absence de lien entre pratiques RSE et PFE mesurée par le ratio ROA. Quant à l'utilisation du ratio ROE, seule la pratique environnementale contribue positivement et significativement au seuil de 5% à la PFE. Ce résultat positif est dû par la modération de la variable de contrôle structure du capital opérationnalisé par les dettes à long terme/capitaux propres (DLT/KP), dont les fonds sont détenus par les créanciers. Cependant, ce travail présente certaines limites, à savoir le nombre réduit de données, la multiplicité des critères de mesure, la grande diversité des variables retenues ne permettent pas de réaliser des comparaisons pertinentes et l'existence de faiblesses méthodologiques liées notamment à des périodes d'études trop courtes. Notre étude a permis de mettre en œuvre une multi dimensionnalité de RSE sur la PFE ivoiriennes qui nécessite la formulation d'une série de suggestions, tant au plan managérial et scientifique, dans l'apport du débat sur la relation pratiques RSE et PFE.

Au plan managérial, Les résultats de notre étude nous ont permis de comprendre que, dans le cadre de l'adoption de la RSE, l'entreprise est tenue de déterminer clairement son objectif qu'elle souhaite atteindre à travers sa stratégie RSE. Cette détermination doit être pointue et précise pour pouvoir par la suite hiérarchiser ses parties prenantes (PP). La hiérarchisation se base essentiellement sur l'influence potentielle de chaque PP et des priorités de l'entreprise (Porcher et Porcher, 2012). Après avoir hiérarchisé les PP, il est temps de sélectionner les principales d'entre elles et définir leurs besoins. C'est sur la base de ces besoins que le dirigeant de l'entreprise pourra s'engager dans les pratiques RSE à travers ses dimensions (sociales, sociétales, économiques, légales, éthiques et environnementales) en réponse aux attentes des parties prenantes sélectionnées afin de mesurer les retombées de ses actions et mener éventuellement les corrections nécessaires. En effet, dans le cadre de notre travail, les pratiques sociétales (gestion des relations humaines...), éthiques (respect de la charte éthique...), environnementales (réduction de la pollution, recyclage, biodiversité...) étant positivement corrélées avec la performance financière des entreprises ; donc les managers afin d'obtenir des parts de marchés seront amenés à s'engager d'avantage dans ces pratiques pour gagner en terme d'image (entreprise citoyenne, bonne réputation) et permettre l'épanouissement des entreprises (le bien-être social). Au volet scientifique, Ce travail a aussi nécessité le recours à plusieurs variables et modèles théoriques avec une méthodologie complexe et rigoureuse. Pour cela, cette recherche a permis également de présenter et d'analyser les différentes théories et modèles liées à la relation pratiques RSE et PFE, tout en mettant en évidence leur limite. En effet, l'analyse des

différentes interactions entre nos différentes variables dépendantes (PFE) et indépendantes (pratiques RSE) nous a permis de montrer le caractère incomplet de cette relation et la nécessité d'intégrer des variables de contrôle (l'effet taille et la structure du capital) puis de valider notre modèle. Toutefois, notre recherche apporte une contribution significative aux travaux précédents. Ainsi, nos variables d'intérêt (pratiques RSE, la taille et la structure du capital) sont indispensables et peuvent être des facteurs facilitateurs de la quête de la performance financière de l'entreprise. Néanmoins, les résultats obtenus ouvrent plusieurs voies pour les recherches futures. Ainsi, Il serait intéressant, d'envisager l'effet modérateur d'autres variables telles que le ratio de rendement / risque (Orlitzky et Benjamin, 2001) ou encore la stratégie de réponse aux demandes sociales (Ullman, 1985). Il serait aussi intéressant d'étudier chaque aspect des pratiques RSE à part entière afin d'avoir une vision plus claire sur l'adhésion aux principes de la RSE. Enfin, il serait également pertinent de considérer comme autre voie future de recherche " l'étude de la contribution de la performance financière sur les pratiques RSE". En effet, selon Waddock et Graves (1997) le « succès financier » antérieur conditionne l'investissement sociétal futur de l'entreprise, « Slack Resource Theory ».

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ACQUIER, A. et AGGERI F. (2008), « La responsabilité sociale des entreprises: une généalogie de la pensée managériale », *Revue Française de Gestion*.
- [2] ALLOUCHE, J., et LAROCHE, P. (2005), « Responsabilité Sociale et Performance Financière : une revue de littérature », *Colloque : la responsabilité sociétale des entreprises : réalité, mythe ou mystification ?*, Université de Nancy 2, 17 et 18 mars.
- [3] AUPPERLE, K.E. (1982), An empirical inquiry into the social responsibilities as defined by corporations: an examination of various models and relationship, Doctoral dissertation, University of Georgia.
- [4] BOWMAN, E., et HAIRE, M. (1975), " A strategic posture toward CSR", *California Management Review*, 18(2), 49-58
- [5] BRUNDTAND, G.H. (1987), « Our Common Future : The world commission on environment and development », *Business Council for Sustainable Development*, Oxford University Press, Oxford.
- [6] CAPRON, M. et QUAIREL-LANOIZELEE, F. (2004), *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, Paris, La Découverte,
- [7] CAROLL, A.B. (1979), "A three dimensional conceptual model of corporate social performance", *Academy of Management Review*, vol. 4, p. 497-505.
- [8] FREEMAN, M. et JAGGI, B. (1982), "Pollution disclosures, pollution performance and economic performance omega", *The International Journal of Management Science*, 10.192-212.
- [9] FRIEDMAN, M. and JAGGI, B., (1986), « An analysis on the impact of corporate

- pollution disclosures included in annual financial statements on investors decisions » , *Advances in Public Interest Accounting*, Vol. 1, p. 193-212.
- [10] GRAVES, S.B. et WADDOCK, S.A. (1999), "A Look at the Financial-Social Performance Nexus when Quality of Management is Held Constant", *International Journal of Value-Based Management*, Vol. 12, n°1, p.87-99.
 - [11] LEPINEUX, F. (2003), « Dans quelle mesure une entreprise peut-elle être responsable à l'égard de la cohésion sociale ? », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, C.N.A.M., Paris.
 - [12] LORINO, P. (2000), « Le Balanced Scorecard revisité : dynamique stratégique et pilotage de performance, exemple d'une entreprise énergétique », Congrès de l'Association française de comptabilité, Metz.
 - [13] MAHON, J.F. (2002), "Corporate Reputation: A Research Agenda Using Strategy and Stakeholder Literature", *Business and Society*, vol.41, n°4, pp. 415-445.
 - [14] MAIGNAN, I. (2001), "Consumer perceptions of Corporate social responsibilities: a cross-cultural comparison", *Journal of Business Ethics*, vol. 30, p. 57-72.
 - [15] MARGOLIS, J. D. et WALSH, J. P. (2001), *People and Profits? The Search for a Link Between a Company's Social and Financial Performance*, Mahway, Lawrence Erlbaum Associates.
 - [16] McGUIRE, J., SCHNEEWEIS, T. et HILL, J. (1986), "An analysis of alternative measures of strategic performance", *Advances in Strategic Management*, 4, 107-153. 26.
 - [17] ORLITZKY, M., SCHMIDT, F.L. et RYNES, S.L. (2003), "Corporate social and financial performance: a meta-analysis", *Organization Studies*, vol. 24, n°3, p. 403-441.
 - [18] PAVA, M.L. et KRAUSZ, J. (1996), "The Association between Corporate Social-Responsibility and Financial Performance: The Paradox of Social Cost", *Journal of Business Ethics*, Vol. 15, p. 321-357.
 - [19] QUAIREL, F. (2007), *Contrôle et RSE aux frontières de l'entreprise : la gestion responsable de la relation fournisseurs dans les grands groupes industriels*, In colloque de l'AFC, Poitiers.
 - [20] SHARMA, S. et VREDENBURG, H. (1998), "Proactive Corporate Environmental Strategy and the Development of Competitively Valuable Organizational Capabilities", *Strategic Management Journal*, Vol. 19, n°8, August, p. 729-753.
 - [21] THIETART, R-A. (1999) et COLL. (2003), *Méthodes de recherche en management*, 2ème édition, Ed. Dunod.
 - [22] ULLMAN, A. (1985), "Data in search of a theory: a critical examination of the relationship among social performance, social disclosure, and economic performance", *Academy of Management Review*, Vol. 10, p. 540-577.
 - [23] VANCE, S.C. (1975), "Are Socially Responsible Corporations Good Investment Risks?" *Management Review*, 18-24.
 - [24] WADDOCK, S.A. et GRAVES, S.B. (2006), The impact of mergers and acquisitions on corporate stakeholder practices, *Journal of Corporate Citizenship*, 22, 91-109.
 - [25] WOOD, D.J. (1991), «Corporate social performance revisited», *Academy of*

Management Review, vol.16, p. 691-718.

- [26] ZENISEK, T.J. (1979), " Corporate social responsibility: A conceptualization based on organizational literature", *Academy of Management Review*, vol. 4, p. 359-368. hal-00830582, version 1 - 5 Jun 2013.